

**CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2024**

# **CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND**

## **ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2024**

### **SOMMAIRE**

	<b>Page</b>
Rapport des auditeurs indépendants	<b>1 - 4</b>
Bilan	<b>5</b>
Résultats	<b>6</b>
Évolution de l'actif net	<b>7</b>
Flux de trésorerie	<b>8</b>
Notes complémentaires	<b>9 - 14</b>
Renseignements complémentaires	<b>15 - 16</b>



**LCA CPA** S.E.N.C.R.L. / LLP  
5000, Jean-Talon Ouest, Suite 240  
Montréal (Québec) H4P 1W9  
Tél: 514-276-9499  
Fax: 514-738-8770  
**lcacpa.ca**

## **RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS**

Aux membres du  
Centre Des Femmes West Island

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers du CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND (l'« Organisation »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'Organisation tire des produits de dons, dont il n'est pas possible de vérifier l'exhaustivité de façon satisfaisante pour notre audit. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'Organisation. Donc, nous n'avons pas pu déterminer si, au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023, et pour les exercices terminés à ces dates, certains ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, des produits, de l'excédent des produits sur les charges, ainsi que les actifs à court-terme et l'actif net pour l'année se terminant le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023. Une opinion d'audit avec réserve a été exprimée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2024 et de l'exercice terminé le 31 mars 2023, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

*Autre point*

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion avec réserve en date du 8 juin 2023.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisation.

### *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

LCA CPA LLP<sup>1</sup>

Montréal, Québec  
Le 14 juin 2024

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A115131

# CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND

## BILAN

31 MARS 2024

	2024	2023
<b>ACTIF</b>		
COURT TERME		
Encaisse	210 128 \$	213 647 \$
Débiteurs	-	170
Subventions et contributions à recevoir à court terme ( <b>note 3</b> )	348 818	-
Frais payés d'avance	4 111	3 734
	563 057	217 551
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)</b>	51 323	66 371
	614 380 \$	283 922 \$
<b>PASSIF</b>		
COURT TERME		
Créditeurs ( <b>note 5</b> )	19 087 \$	15 301 \$
Apports reportés à court-terme et produits différés ( <b>note 6</b> )	387 250	58 625
	406 337	73 926
<b>APPORTS REPORTÉS (note 6)</b>	-	12 287
	406 337	86 213
<b>ACTIF NET</b>		
ACTIF NET INVESTI EN IMMOBILISATIONS	51 323	66 371
ACTIF NET NON AFFECTÉ	156 720	131 338
	208 043	197 709
	614 380 \$	283 922 \$

Pour le conseil d'administration,

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

**CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND****RÉSULTATS****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>PRODUITS</b>		
Contributions et subventions ( <b>annexe A</b> )	476 169 \$	410 484 \$
Cours ( <b>annexe B</b> )	85 859	53 289
Activités de financement	23 804	809
Dons	14 965	17 518
Adhésions	10 170	3 339
Autres revenus	-	107
	<b>610 967</b>	<b>485 546</b>
<b>CHARGES</b>		
Activités ( <b>annexe C</b> )	42 748	15 230
Salaires et sous-traitants ( <b>annexe D</b> )	416 389	334 946
Administration ( <b>annexe E</b> )	126 448	105 687
Amortissement des immobilisations corporelles	15 048	16 965
	<b>600 633</b>	<b>472 828</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>10 334 \$</b>	<b>12 718 \$</b>

**CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND**  
**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

---

	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>Non affecté</b>	<b>2024 Total</b>	<b>2023 Total</b>
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	66 371 \$	131 338 \$	197 709 \$	184 991 \$
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(15 048)	25 382	10 334	12 718
<b>SOLDE À LA FIN</b>	51 323 \$	156 720 \$	208 043 \$	197 709 \$

**CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND**  
**FLUX DE TRÉSORERIE**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	10 334 \$	12 718 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	15 048	16 965
	25 382	29 683
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement ( <b>note 8</b> )	(28 901)	40 178
	(3 519)	69 861
<b>ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(16 667)
<b>ACTIVITÉ DE FINANCEMENT</b>		
Contribution pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	-	12 287
<b>(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ENCAISSE</b>	(3 519)	65 481
<b>ENCAISSE AU DÉBUT</b>	213 647	148 166
<b>ENCAISSE À LA FIN</b>	210 128 \$	213 647 \$

## **1. STATUTS DE CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS**

Le Centre des Femmes West Island est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies comme organisme sans but lucratif. La mission de l'Organisation est d'améliorer la qualité de vie des femmes de l'Ouest-de-l'Île et de la communauté en général en offrant des services éducatifs, sociaux et récréatifs. Le Centre est ouvert à toutes les femmes sans distinction d'âge, de race ou de milieu socio-économique.

L'Organisation est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, et à ce titre, ne paie pas d'impôt sur le revenu et peut produire des reçus fiscaux à ses donateurs.

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

L'Organisation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada.

### **Comptabilisation des produits**

L'Organisation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produit dans l'exercice où les dépenses associées ont été encourus. Les apports non-affectés sont comptabilisés lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée. Les apports de dotation sont comptabilisés en augmentation directe de l'actif net.

Les produits de collecte de fonds sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle l'activité se produit.

Les produits de cours et d'adhésions sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus. Les dépôts reçus des membres pour les cours non terminés à la fin de l'exercice sont comptabilisés en tant que produits reportés.

### **Comptabilité par fonds**

Le fonds non-affecté est un fonds qui comptabilise les opérations de l'organisation relatives aux opérations courantes de revenus et dépenses.

Le fonds d'immobilisations corporelles est un fonds qui comptabilise les opérations de l'organisation relatives au matériel informatique, mobilier de bureau et améliorations locatives.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale sous le forme de subventions est enregistrée lorsque gagnée et lorsque la collection est raisonnablement assurée.

### Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

### Apports reçus sous forme de services

L'Organisation dépend des services de bénévoles, qui contribuent de leur temps. En raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la dépréciation des actifs financiers.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Organisation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30 %
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	5 ans

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### **Dépréciation d'actifs à long terme**

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

### **Instruments financiers**

#### *Évaluation initiale*

L'Organisation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Organisation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

#### *Évaluation ultérieure*

L'Organisation évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des subventions et contributions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

#### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

# CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2024

---

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Instruments financiers (suite)

##### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Organisation détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

### 3. CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS À RECEVOIR

Les contributions et subventions à recevoir au cours du prochain exercice représentent 75 000 \$ de contributions non reçues de Centraide pour lesquelles 20 000 \$ sont affectées et 55 000 \$ sont non affectées, et 273 818 \$ de subventions non reçues et non affectées du Programme de soutien aux organismes communautaires.

### 4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique	32 697 \$	20 275 \$	12 422 \$	17 745 \$
Mobilier de bureau	19 729	16 368	3 361	4 201
Améliorations locatives	208 952	173 412	35 540	44 425
	261 378 \$	210 055 \$	51 323 \$	66 371 \$

# CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2024

---

### 5. CRÉDITEURS

	2024	2023
Créditeurs et frais courus	15 004 \$	11 659 \$
Déductions à la source	2 219	3 642
Taxes de vente à payer	1 864	-
	<hr/>	<hr/>
	19 087 \$	15 301 \$

### 6. APPORTS REPORTÉS ET PRODUITS DIFFÉRÉS

Les apports reportés de l'année en cours représentent 31 820 \$ de produits des cours pour lesquels les services n'ont pas encore été rendus, 328 818 \$ de ressources non dépensées non affectées, 26 612 \$ de ressources non dépensées affectées, pour lesquelles 21 612 \$ sont réservées pour le programme Community to the North, et 5 000 \$ sont réservées pour un projet spécial. Les apports reportés de l'année précédente représentaient 12 287 \$ de ressources non dépensées affectées.

### 7. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'engagement pris par l'Organisation en vertu d'un bail totalise 80 665 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2025	56 940 \$
2026	23 725
	<hr/>
	80 665 \$

# CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2024

---

### 8. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2024	2023
Débiteurs	170 \$	2 164 \$
Subventions et contributions à recevoir à court terme	(348 818)	-
Frais payés d'avance	(377)	(1 420)
Créditeurs	3 786	189
Apports reportés à court terme	328 626	39 245
Apports reportés	(12 288)	-
	<hr/>	<hr/>
	(28 901) \$	40 178 \$

### 9. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Organisation est exposée au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Organisation à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Organisation est principalement lié aux subventions et contributions à recevoir.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisation est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses comptes créditeurs.

### 10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.

**CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND**  
**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>ANNEXE A</b>		
<b>CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS</b>		
Programme de soutien aux organismes communautaires/ - mission globale	266 619 \$	246 828 \$
Centraide	125 435	68 337
Secrétariat à la condition féminine	41 573	58 427
West Island Community Shares	15 000	10 000
Programme de services intégrés en périnatalité	13 015	12 601
New Horizons	9 527	11 991
Support à l'action bénévole - Ministère des Finances	5 000	2 300
	476 169 \$	410 484 \$

**ANNEXE B**

**COURS**

Conditionnement physique	41 738 \$	26 553 \$
Intérêts particuliers	16 067	7 524
Bien-être	10 959	4 947
Cours pour enfants	10 229	6 562
Développement personnel	6 866	7 703
	85 859 \$	53 289 \$

**ANNEXE C**

**ACTIVITÉS**

Loyer pour activités de sensibilisation	18 480 \$	- \$
Initiatives communautaires	15 861	7 775
Activités spéciales	5 994	4 862
Matériel de cours	1 977	1 873
Fournitures pour service de garde d'enfants	364	520
Soutien des bénévoles	72	200
	42 748 \$	15 230 \$

**CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND**  
**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>ANNEXE D</b>		
<b>SALAIRES ET SOUS-TRAITANTS</b>		
Salaires et avantages sociaux	272 287 \$	240 596 \$
Programmation	58 096	37 410
Sous-traitants	49 662	23 181
Sensibilisation	23 297	24 259
Honoraires professionnels	13 047	9 500
	<b>416 389 \$</b>	<b>334 946 \$</b>

**ANNEXE E**

**ADMINISTRATION**

Loyer	57 766 \$	56 365 \$
Frais de bureau	29 109	13 469
Services publics	10 992	10 368
Frais bancaires et traitement de paiements	7 368	6 167
Assurances	6 462	4 794
Entretien et réparations	6 300	6 480
Télécommunications	4 603	3 730
Publicité et promotion	2 628	685
Frais de sécurité et frais connexes	602	1 110
Développement professionnel	520	2 219
Frais d'affranchissement	98	200
Frais de représentation	-	100
	<b>126 448 \$</b>	<b>105 687 \$</b>